



HAL
open science

A propos du Stabat Mater breton de Tanguy Guéguen (1622) : le "moyen-breton" existe-t-il ?

Yves Le Berre

► To cite this version:

Yves Le Berre. A propos du Stabat Mater breton de Tanguy Guéguen (1622) : le "moyen-breton" existe-t-il?. Séminaire, Dec 2007, Brest, France. pp.13-24. hal-00464863

HAL Id: hal-00464863

<https://hal.univ-brest.fr/hal-00464863>

Submitted on 18 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Yves LE BERRE*

À propos du *Stabat Mater* breton de Tanguy Guéguen (1622) : le « moyen-breton » existe-t-il ?

En 1622 Tanguy Guéguen (v. 1565-1632), prêtre du diocèse de Léon, chanoine et organiste de la collégiale Notre-Dame-du-Mûr, à Morlaix, publie la traduction bretonne d'un opuscule de vingt-quatre pages écrit en italien entre 1567 et 1571 par le jésuite espagnol Diego Ledesma : *Dottrina Christiana breve*. Il ajoute en annexe à sa *Doctrin an Christenien* une traduction du très populaire *Stabat Mater*, poème latin composé vers l'an 1300, probablement par le franciscain Giacompo dei Benedetti (Giacopone da Todi), dont on possède une petite dizaine de versions bretonnes réalisées, pour ce qu'on en sait, aux 17^e et 18^e siècles.

Ouz hars an Croas... est loin d'être un texte inconnu : Joseph Loth lui avait déjà ménagé une place dans sa *Chrestomathie bretonne* de 1890, p. 299-301 ; il figure également dans l'édition savante de la *Doctrin an Christenien* publiée par Roparz Hemon en 1977¹. Il est signé par l'un des tout premiers « auteurs » (plus souvent traducteurs et arrangeurs) bretons bien identifiés : on lui

* Professeur émérite de celtique, CRBC, UBO/UEB.

1. *Doctrin an Christenien – Texte breton de 1622 en moyen-breton accompagné de la version française et du texte en breton moderne de 1677*, The Dublin Institute for Advanced Studies, 1977, p. 59-70.

doit en 1621 la traduction du *Miroir de Confession* (*Specchio di confessione*) du jésuite italien Emerio de Bonis (1618); en 1622 la réédition de la *Passion* et de la *Résurrection*, suivies de la *Buhez Mabden*, des *Pemzec Leuenez Maria* et du *Tremenuan an Ytron Guerches Maria*; en 1623 la traduction d'une *Vie de saint Yves* et la composition de deux poèmes acrostiches² (1623); enfin les *Nouvelou ancien ha devot* publiés après sa mort (1650).

À l'instar de toutes les autres langues vivantes possédant des documents écrits couvrant un assez long temps historique, le breton s'est vu attribuer une périodisation quasi biographique : le vieux-breton correspondant à la naissance et à l'enfance, le moyen-breton correspondant à la jeunesse, le breton moderne correspondant à l'âge de la maturité. Plus tard, d'autres philologues diviseront la troisième période en deux sous-périodes : le breton pré-moderne et le breton moderne. Comme cette périodisation est née dans le cadre de la grammaire historique, elle se caractérise par des limites chronologiques précises : du 7^e-8^e siècle au 11^e siècle pour le vieux-breton; du 12^e siècle au milieu du 17^e siècle pour le moyen-breton; du milieu du 17^e siècle à la fin du 18^e siècle pour le breton pré-moderne; enfin du début du 19^e siècle à nos jours pour le breton moderne.

C'est donc à la fin de la période du moyen-breton qu'appartient notre *Stabat Mater*. Cette attribution repose pour l'essentiel sur deux critères : les mutations consonantiques initiales n'y sont pas notées (sauf celles du verbe «être»); les vers contiennent des rimes internes en plus des rimes finales. Ces deux critères relèvent donc de la graphie pour l'un, de la versification pour l'autre, nullement d'oppositions structurales touchant la phonétique, la phonologie, la morphologie ou la syntaxe.

Par la comparaison de cet échantillon poétique de breton et de son modèle latin, j'ai essayé de décrire et de caractériser le travail réalisé par Tanguy Guéguen³ sur sa langue quotidienne afin de la transformer en véhicule convenant aux trois fonctions

2. Publiés par Gwennole LE MENN : «Deux acrostiches inédits de Tanguy Gueguen (moyen-breton, 1623)», *Zeitschrift für Celtische Philologie*, Band 37, 1979, p. 229-248.

3. Et semblablement par tous les auteurs de textes bretons de cette époque, du supposé Yvonet Omnès à dom Jehan Cadec.

qu'il lui assigne dans le cadre périliturgique : faire comprendre à tous les fidèles le message pédagogique qu'ils n'auraient pu recevoir en latin ; produire un niveau de langue capable de favoriser la perception du mystique, plus souvent portée par une langue sacrée ; provoquer chez les auditeurs des sentiments d'admiration et d'exaltation esthétiques susceptibles d'entraîner leur adhésion spontanée à l'exécution publique de l'œuvre.

Au-delà des résultats de cette étude, que j'espère publier prochainement, j'aimerais proposer aux membres du séminaire une réflexion et un débat sur ce que nous appelons «moyen-breton», comme s'il s'agissait simplement d'un stade d'évolution de la langue bretonne en général. Le breton parlé dans la vie quotidienne par les habitants du port de Morlaix au début du 17^e siècle était évidemment très différent de celui de notre poème, et sa réalité linguistique nous est à jamais inaccessible. Il me paraît plus vraisemblable que le corpus des textes du «moyen-breton» représente une modalité historique de formalisation de la langue répondant à la fois à des intentions des autorités ecclésiastiques⁴ et à des attentes de la société locale. Pour m'exprimer plus clairement, je pense que cette littérature ne peut plus aujourd'hui se décrire et s'analyser en termes de linguistique historique ou de philologie, mais bien dans le cadre des relations entre la langue et la société qui la parlait, c'est-à-dire en termes sociolinguistiques.

*

Quand j'ai abordé l'étude comparative du *Stabat Mater* breton et de son modèle latin, j'ai accepté comme un fait d'évidence qu'il s'agissait linguistiquement d'un texte moyen-breton. La plupart des textes conservés en breton de la fin du moyen âge à l'âge baroque possèdent en effet une très grande uniformité : ils sont tous écrits en vers (sauf la *Vie de sainte Catherine*) et abordent tous des thèmes religieux (sauf les *Amours du vieillard*). Et il est vrai qu'un œil un peu averti les identifie d'emblée comme appartenant au même ensemble.

En outre de nombreux traits de forme, liés directement ou indirectement à la langue, contribuent à la rapidité de cette reconnais-

4. Les décisions du concile de Trente donnent une importance accrue aux langues vernaculaires.

sance. Je tâcherai ici de répondre à deux questions : quels sont ces traits identificateurs ; dans quelle mesure sont-ils des marqueurs de l'évolution historique du breton ?

1. Les mutations consonantiques initiales ne sont généralement pas notées : *an croas* (v. 1) ; *en he calon* (v. 10).

Les lénitions internes n'étaient presque jamais notées en vieux-breton (*letan* 'large', *gudbut* 'savoir') ; elles le sont en moyen-breton et en breton moderne (*ledan*, *gouzuout*, *gouzout*). Les lénitions initiales n'étaient pas notées en moyen-breton ; elles ne le seront qu'en breton moderne. Mais les unes comme les autres sont les conséquences du même phénomène phonologique, l'affaiblissement et la sonorisation d'une consonne entre deux voyelles. Elles sont donc historiquement contemporaines, sûrement antérieures à la chute des voyelles finales : **oina cathedra* > **un gador*. Leur notation ne marque pas un stade d'évolution de la langue, mais une étape dans l'histoire de sa graphie. L'attribution de cette innovation à Michel Le Nobletz et de sa systématisation à Julien Maunoir est d'ailleurs exagérée : bien avant eux la tendance naturelle (bien que rarement suivie, il est vrai) était d'écrire ce que l'oreille entendait⁵.

2. La consonne finale du déterminant défini et du pronom pl aux cas obliques n'est pas accommodée à la consonne initiale du nom qui la suit : *an passion* v. 5 ; *hon speredau* (v. 44) ; *hon bet* (v. 52).

L'opposition bien connue *an*, *hon* (devant les dentales et les voyelles) / *al*, *hol* (devant /l/) / *ar*, *hor* (devant les consonnes autres que les dentales et le /l/) ne peut être décrite comme une évolution historique : *al* et *hol* sont toujours inusités dans bien des parlers méridionaux (*or*, *hor leor* = 'un, notre livre'). *Hon* est toujours d'usage universel dans une grande partie des parlers vivants à l'est de la Basse-Bretagne⁶. À vrai dire, on ne sait pas si *an* et *hon* étaient

5. Les mutations initiales des formes fléchies du verbe 'être' sont presque toujours écrites comme on les prononce. Voir aussi ces deux vers du *Credo* de 1456 : «Ahane ez duy dez an varn / Da varne an re veuff han re marue» 'D'où il viendra le jour du Jugement / Juger les vivants et les morts'.

6. Voir la carte 383 de l'ALBB de Pierre Le Roux : «notre chien», prononcé /ðn hi/ aux points 17, 20, 23, 39, 40, 64, etc.

déjà accommodés oralement par les interprètes de notre poème, comme dans le breton morlaisien aujourd'hui, ou s'ils étaient accommodés dans la langue usuelle tandis que la forme ancienne non-accommodée était toujours en usage, y compris oralement, dans la poésie (ce que l'étude des allitérations semble montrer⁷), ou encore si l'accommodation en général est un fait postérieur à cette époque.

3. Le déterminant indéfini est absent alors qu'il est attendu dans : *clezeff don* (v. 8); *clouar pardon* (v. 52).

Le déterminant indéfini *vn* n'est certes présent nulle part dans ce texte, ce qui renforce le sentiment qu'on a de lire un texte ancien. Mais il est bien représenté par une centaine d'exemplaires dans la *Vie de sainte Nonne* (contre environ 500 *an*, il est vrai), certainement antérieur à *Ouz hars an croas*. Il s'agit donc ici d'une coquetterie poétique, au même titre que le français 'j'ai grand-peine à le reconnaître' pour 'j'ai une grande peine'.

4. Des archaïsmes lexicaux apparaissent ici et là : *sangaff* (v. 50); *caudet* (v. 59), etc.

Les mots qui nous apparaissent comme des archaïsmes lexicaux dans ce texte pourraient être réellement tenus pour tels s'ils étaient déjà connus en vieux-breton; mais, à part *abrant* 'sourcil' (v. 27), ils ne le sont pas. Ce sont pour la plupart des emprunts latins ou français⁸ : *anuy* < a. fr. *enuier* 'chagriner' (v. 13); *casty* < lat. *castigare* 'châtier' (v. 15); *caudet* < lat. *cavitatem* 'cavité (du cœur ou du crâne?)' (v. 59); *saccun* < lat. *sationem* (v. 79)⁹.

7. Les vers 74 à 80 de *Ouz hars an croas* contiennent une longue série d'allitérations en -on et -an qui serait considérablement affaiblie si l'on accommodait la consonne finale de *an*.

8. Le hapax *sangaff*, que j'ai traduit en français par 'pleurer' parce qu'il traduit lui-même le latin *flere* 'pleurer', n'a (à ma connaissance) aucun équivalent en vieux-breton, en gallois ou en cornique. Il ne semble pas avoir non plus de correspondant en ancien français ni en latin. Peut-être est-il apparenté à 'sanglot', mais rien n'est moins sûr. Le premier élément de *langroas* n'est pas identifié; *habaster* (v. 53) est dans le *Dictionnaire* de Troude au sens de «accalmie»; dans *metaou* (v. 68) le maintien de la sourde entre deux voyelles évoque plutôt un emprunt roman (un cousin de *mitan*?).

9. Jean Nicot traduit 'saison' dans son *Thresor de la langue françoise* (1606) par '*tempus*', '*occasio*'.

Leur présence fluctue dans le lexique en fonction de modes plus ou moins éphémères; ils ne sont pas des indicateurs de l'évolution de la langue, sinon pour les échanges lexicaux pris dans leur masse : il n'y a pas un seul mot d'origine chinoise, par exemple, en breton.

5. Des archaïsmes morphologiques : maintien du *-n* final de la conjonction *pan* (v. 5); maintien du *-z* final de la conjonction *ez* devant les consonnes : *ez gouele* (v. 20); conditionnel en *-he* : *ma studyhe* (v. 17), *na estonhe* (v. 18); pluriels en *-ou* diphtongués : *pechedau* (v. 25) rime avec *gloasou* (v. 26), un peu plus loin *taichaou* (v. 66) rime avec *dezraou* (v. 67).

Les archaïsmes morphologiques ne sont pas non plus des indicateurs d'évolution historique : le *-z* de *ez* s'entend toujours en Léon devant les voyelles dans *ez eus*, *ez eas*; le conditionnel en *-he* et les pluriels en *-ou* diphtongués sont des formes usuelles dans les parlers orientaux.

6. Des archaïsmes phonologiques : *roue* et *doue* accentués sur la finale (v. 2); *maro* et *garo* monosyllabiques (v. 58).

Ces archaïsmes phonologiques n'en sont pas non plus, puisqu'ils sont toujours bien vivants dans des parlers contemporains : *doue* et *roue* sont monosyllabiques en Vannetais, *marw* et *garw* en Goélo.

7. Des archaïsmes syntaxiques : a. dans le complément de nom : *an casty (a) he map* (v. 15-16); b. dans l'ordre des composants du syntagme nominal : *goar Mary* (v. 14); *quer map* (v. 30); *clouar pardon* (v. 52).

La syntaxe du complément du nom est à peu près le seul véritable archaïsme de ce texte; encore trouve-t-on assez souvent dans des textes du 19^e siècle des formules à l'ancienne comme *an departamant Finister*, *an aoutrou 'n escop Kemper*. En revanche, l'antéposition du qualificatif n'est aussi fréquente que dans ce texte; il semble s'agir de calques du latin *pia mater*, *dulcem natum*, comme le sont les calques de l'anglo-américain dans le français contemporain : *unique spectacle*, etc. L'inversion de l'ordre substantif-qualificatif, qui crée une surprise et donne de l'emphase à l'expression, est donc plutôt d'ordre rhétorique ou stylistique.

8. Quelques qualificatifs qu'Ernault désigne comme des « chevilles » : *leal* (v. 50); *plen* (v. 61), *sy* (v. 24), *net* (v. 48).

Les « chevilles » qu'Ernault n'essaie guère de traduire dans ses éditions de textes anciens sont ici utilisées, non afin de compléter un vers auquel manquent un ou deux pieds (ce qu'est une cheville en vérité), mais avec leur charge sémantique ordinaire : *leal* (v. 50 = loyal, ici : sincère); *plen* (v. 61 = parfaitement), *sy* (v. 24 = doute), *net* (v. 48 = pur); *saccun* (v. 79 = à propos, le moment venu). Ce sont tous des emprunts, donc souvent des mots éphémères dans le corps du lexique breton.

On peut parler de césure dans la vie d'une langue lorsque l'ancien système disparaît, entièrement ou en partie, au profit d'un nouveau système : la disparition des déclinaisons et la recomposition de la morphologie et de la syntaxe avec de nouvelles marques du genre, du nombre, du temps, du mode et de la fonction grammaticale tracent clairement une limite entre le latin et le français, entre les langues celtiques anciennes et modernes. Le passage de phrases à verbe initial ou final à des phrases qui suivent l'ordre SVO indique un semblable basculement pour telle ou telle autre langue. Mais dans le cas qui nous occupe ici aucun cataclysme de cette ampleur ne distingue du « moyen-breton » les états de langue qui lui sont antérieur et postérieur. Je doute par conséquent qu'il soit linguistiquement justifié de conserver cette catégorie dont l'existence m'apparaissait si évidente, il y a encore un ou deux ans.

*

L'histoire de cette appellation est d'ailleurs assez récente. La Villemarqué, dans son *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* (1847), distinguait quatre périodes :

– De l'Antiquité au 4^e siècle, « première époque » : celle des origines gauloises.

– Du 5^e au 7^e siècle, « deuxième époque » : c'est « l'âge historique des langues primitives de la Gaule » (p. 26); l'arrivée des immigrants de Grande-Bretagne « ravive » le celtique local.

– Du 12^e au 15^e siècle, « troisième époque » : les Croisades et la guerre de Cent ans « ouvrent la Basse-Bretagne à la langue française ».

– Du 16^e siècle à nos jours, « quatrième époque » : avec deux sous-périodes inaugurées par deux êtres d'exception, le père Maunoir au 17^e siècle, Le Gonidec au début du 19^e.

Il n'existe donc encore pas réellement chez La Villemarqué de période « moyenne », mais des étapes d'une lente dégradation historique, de l'âge d'or au délabrement moderne, heureusement suivi par la renaissance contemporaine. Le breton moderne commence pour lui avec le mariage d'Anne de Bretagne et de Louis XII (1499). Il ne connaît à vrai dire, outre le *Catholicon* de 1464, que deux textes aujourd'hui qualifiés de « moyen-bretons » : l'édition de la *Vie de sainte Nonne* par l'abbé Sionnet, traduite par Le Gonidec (1837), qu'il date des 13^e-14^e siècles, et le livre d'heures que Whitley Stokes publiera en 1876 et qu'il vieillit également de cent cinquante ans.

Six ans plus tard Zeuss, dans la première édition de sa *Grammatica Celtica* (1853), semble ignorer cette périodisation.

Dans l'introduction qu'il écrit pour son édition de la *Vie de sainte Barbe* en 1887, Émile Ernault distingue (p. XI) a. le vieux breton, jusqu'au 11^e siècle inclusivement; b. le moyen breton, jusqu'en 1600. Le *Stabat Mater* breton serait donc postérieur à la fin du moyen breton.

À la fin du siècle Joseph Loth, dans sa *Chrestomathie bretonne* (1890), considère encore le breton comme une seule langue contenant trois dialectes : le gallois, le cornique et l'armoricain. Mais il distingue comme Ernault le vieil armoricain, le moyen armoricain et l'armoricain moderne.

On peut donc supposer que c'est dans les années 1870-1880, c'est-à-dire pendant les deux premières décennies d'existence de la *Revue Celtique*, que la tripartition de l'histoire du breton s'est imposée dans l'esprit de nos prédécesseurs celtisants :

A. Une longue période sans textes, dont on n'a gardé que des gloses ajoutées à des textes latins. Mais les premières de ces gloses n'apparaissent qu'à la fin du 8^e siècle. Si l'on veut faire naître le breton au 7^e siècle, on a donc près de deux cents ans tout à fait vierges de renseignements linguistiques. À la fin du vieux-breton, je n'ai trouvé aucun argument linguistique susceptible d'imposer la fin du 11^e siècle comme césure importante dans l'histoire du breton. Je pense qu'en réalité c'est l'histoire politique qui a déterminé ces

terminus a quo et *ad quem* : du moment où les immigrés bretons ont imposé à l'Armorique son nouveau nom de (Petite-)Bretagne (dans la *Vie de saint Samson*, vers 750) jusqu'au moment où s'achève l'occupation de la Bretagne par les Normands.

B. Une autre longue période, qui commence par une absence de textes de deux siècles et demi (jusqu'aux quelques vers datés de l'an 1350 où il est question d'un certain Ivonet Omnes). Mais ce n'est qu'au 16^e siècle qu'on dispose de textes bien suivis, longs et assez nombreux. Je ne sais pas pourquoi Ernault marque de l'année 1600 la fin de son moyen-breton ; peut-être ne connaissait-il en 1887 aucun poème à rimes internes postérieur à cette date. Loth, en 1890, recule de cinquante ans la fin de son moyen armoricain sans doute parce que son corpus s'est enrichi au cours de ces trois années. Mais on trouve encore quantité de rimes internes dans des manuscrits écrits après le milieu du 17^e siècle.

C. La période la plus courte, celle qui nous semble la plus homogène, couvre les deux cent cinquante dernières années. Et encore est-elle désormais séparée en un Avant-Le Gonidec et un Après-Le Gonidec, ce qui peut en partie se comprendre si l'on parle d'écriture, mais pas du tout si l'on parle de la langue en général.

On peut supposer avec quelque vraisemblance que l'influence de la grammaire historique allemande n'a pas été pour rien dans cette tripartition. Elle a distingué très tôt *ancien haut-allemand* (v. 750 – 11^e siècle), *moyen haut-allemand* (12^e siècle – milieu du 16^e siècle) et *allemand moderne* (depuis la traduction de la Bible par Luther). La Villemarqué le confirme en citant Grimm, Bop et Von Humboldt (p. 11 de son *Essai*). On voit que ces dates sont proches de celles des périodes aménagées dans l'histoire du breton.

*

En réalité les seuls monuments que nous possédions de la période dite «du moyen breton» sont évidemment écrits, et ils émanent d'un seul groupe social, très minoritaire dans l'ensemble des locuteurs : le clergé catholique. Ces textes appartiennent à la sphère du sacré et sont en outre conçus pour être récités, lus ou chantés publiquement dans des circonstances solennelles. Ce sont donc leurs particularités sociolinguistiques qui les caractérisent,

par opposition à la langue orale quotidienne de cette époque et sans doute à d'autres formes d'échange oral et d'écriture plus ou moins marquées par la distinction. Il serait aussi vain d'essayer de décrire à partir du *Stabat Mater* le breton que pratiquait Tanguy Guéguen dans la vie courante que de vouloir décrire le français parlé contemporain à partir de baux notariés.

Il me semble que le désir de faire coïncider les étapes de construction, de décadence ou de renaissance nationales avec des césures marquées dans l'évolution des langues a conduit les philologues du 19^e siècle à surévaluer certains traits socioculturels (graphie) ou purement littéraires (rimes internes) des matériaux sur lesquels ils travaillaient. Et cela se vérifie dans l'histoire de toutes les langues européennes ; dans les encadrés qui sont consacrés à chacune de ces langues dans le *Dictionnaire historique de la langue française* d'Alain Rey (1992 pour la première édition), les dates importantes de l'histoire politique de chaque pays sont bien plus nombreuses que celles qui sont fondées sur des observations proprement linguistiques.

Près de cent ans après la publication du *Cours de linguistique générale* de Ferdinand de Saussure (1915), un demi-siècle après la naissance de la sociolinguistique, nous portons sur les langues un regard tout différent, qui rend en grande partie caduques les divisions chronologiques dont je viens de parler. Le travail de description des ensembles historiques de documents linguistiques dont nous disposons ne fait que commencer.

*

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Ouz hars an Croas maz foue gloaset | Au pied de la Croix où fut martyrisé |
| 2. Doue hon Roue ny crucifiet | Dieu, notre Roi à tous, crucifié, |
| 3. Ez edoa e mam estlamet | Se tenait sa mère consternée |
| 4. Ha hy e dyffout hyruoudet. | Et emplit d'angoisse pour lui. |
| 5. Pan guelas hy an passion | Quand elle vit l'agonie |
| 6. Hac an martyr he map guyrion, | Et le martyr de son fidèle fils, |
| 7. Ez eaz leal en he calon | En son cœur entra profondément, |
| 8. Bete he eff clezeff don | Jusqu'à l'âme, (un) fort glaive. |

- | | |
|--------------------------------------|---|
| 9. Trist voe Mary melconiet | Marie fut triste, affligée |
| 10. Hac en he calon estonet | Et en son cœur transie |
| 11. En vn songal pequen calet | En pensant comme cruellement |
| 12. Iesu gant poan ez voa doanyet. | Jésus était accablé de douleur. |
| 13. Bras voa an poan hac an anuy | Immenses furent la peine et l'affliction |
| 14. Hac an galchar an goar Mary | Et le chagrin de la douce Marie |
| 15. Pan guelas, allas, an casty | Au spectacle, hélas, de la détresse |
| 16. He map hon car e Caluary. | De son fils, notre ami, au Calvaire. |
| 17. Pyou en heny, ma studyhe | Quel est l'homme, s'il y réfléchissait |
| 18. En e calon, na estonhe, | Sincèrement, qui ne serait ébranlé |
| 19. Guelet hon mam à estlame, | En voyant notre mère crier (de douleur), |
| 20. Allas de buguel ez gouele ? | Hélas, pleurant son enfant ? |
| 21. Pyou eu an Christen nep heny | Quel est le chrétien, quel qu'il soit, |
| 22. A calon quen dyuelcony | Aussi frivole que soit son esprit, |
| 23. Pan sonch e glachar à Mary, | Songeant à la souffrance de Marie, |
| 24. Na ve queuzet, na lequet sy ? | Qui ne serait contrit, assurément ? |
| 25. Euit gueffret hon pechedau | À cause nos péchés à tous |
| 26. Ez guelas, allas, e gloasou, | Elle vit, hélas, ses tourments ; |
| 27. A dyou abrant bet en plantau | Des sourcils jusqu'aux pieds |
| 28. Cannet yvez gant scourgezau. | Battu en outre par des fouets. |
| 29. An guerches santel á guelas | La sainte Vierge vit |
| 30. He quer map e poan en langroas ; | Son fils chéri souffrant en croix ; |
| 31. Credit certen, pan tremenas, | Croyez bien, quand il expira, |
| 32. Gant poan dazlaou ez caffauas. | Qu'elle gémit de douleur à en pleurer. |
| 33. Feuteun mam Iesu a truez, | Mère de Jésus, fontaine de miséricorde, |
| 34. Grit diff ha maz fyziff yuez | Faites en sorte que moi aussi je sois |
| 35. Participant dre carantez | Participant par amour |
| 36. En hoz glachar dre trugarez. | À votre affliction, par pitié. |
| 37. Gryt dyff yuez caffout fez bras | Faites aussi que j'aie une grande foi |
| 38. Da caret Doue nep on croeas | Afin d'aimer Dieu qui nous créa, |
| 39. Nep drouc en bro na gallo noas | Et qu'aucun mal sur terre ne puisse nuire |
| 40. Dan holl Christenien à prenas. | À tous les Chrétiens qu'il racheta. |
| 41. Imprimet huy an goulyau, | Imprimez bien les plaies, |
| 42. Ma itron, en hon calonau, | Ma Dame, en nos cœurs, |
| 43. Han passion bras han gloasiou | Et la grande Passion et les tourments |
| 44. Dyrac pepret hon speredau. | Toujours présents à nos esprits. |

- | | |
|---------------------------------------|--|
| 45. Ho map huy à voe gouliet | Votre cher fils fut martyrisé, |
| 46. Euidomp ny crucifiet : | Pour nous tous crucifié ; |
| 47. Lyquit em memoar da caret | Ne me laissez pas oublier d'adorer |
| 48. E passion em calon net. | Sa passion en mon cœur purifié. |
| 49. Reyt dyff, Mary, contrition | Accordez-moi, Marie, la contrition |
| 50. Da sangaff leal am calon ; | Afin que je pleure d'un cœur sincère ; |
| 51. Dren pemp gouly an passion | Par les cinq plaies de la Passion, |
| 52. Hon bet hep mar clouar pardon. | Puissions-nous obtenir un doux pardon. |
| 53. Ouz hars an Croas gant habaster | Au pied de la Croix, gentiment |
| 54. Gryt diff maz fiziff hoz nyuer | Laissez-moi me joindre à vous, |
| 55. Dren poan don, ltron deboner | Par la profonde affliction, noble Dame, |
| 56. Hoz boue han anquen dezguener. | Et la douleur que vous eûtes ce Vendredi. |
| 57. Mary, maestrez an guercheset, | Marie, maîtresse des vierges, |
| 58. Pan duy an maro so garo meurbet | Quand viendra la mort, qui est fort cruelle, |
| 59. Gant dazlau caffau em caudet, | Versant des larmes, mon cœur navré, |
| 60. Huy ouz lesus ma escuset. | Excusez-moi auprès de Jésus. |
| 61. Gryt dyff plen douguen testeny | Faites que je porte fidèlement témoignage |
| 62. An poanyau, allas, han casty | Des douleurs, hélas, et de la détresse |
| 63. En deffoue Doue hon guyr Roue ny, | Que souffrit Dieu, notre vrai Roi à tous, |
| 64. Hac an glachar e Caluary. | Et de (votre) chagrin au Calvaire. |
| 65. Gryt dyff, Mary, dren goulyou | Faites, Marie, que par les plaies |
| 66. A geure outraig an taichaou | Causées par l'injure des clous, |
| 67. Na duy à dyuez da dezraou | Ne vienne, de la fin au début, |
| 68. Nepret drouc speret don metaou. | Jamais l'esprit du mal parmi nous. |
| 69. Mary, ma speret da quetaff | Marie, mon âme tout d'abord, |
| 70. A diffennet, pa hoz pedaff, | Protégez-la, je vous en fais la prière, |
| 71. Pan duy an dezuez dyuezaff, | Quand viendra le dernier jour |
| 72. Maz renquiff respont ha contaft. | Où je devrai répondre et rendre compte. |
| 73. Gryt dyff bout fournis goarnisset | Faites en sorte que je sois bien protégé |
| 74. An syn an croas maz foue gloaset | Par le signe de la Croix où il fut supplicié |
| 75. Hac an passion, ltron net, | Et par la Passion, bonne Dame, |
| 76. Dre he merit omp acuyttet. | Grâce à son mérite nous sommes libérés. |
| 77. Ha pan duy monet an bet man, | Et quand il faudra quitter ce monde, |
| 78. Gryt don anaffon, ytron glan. | Faites que nos âmes, sainte Dame, |
| 79. Monet saccun guytibunan | Aillent toutes, le moment venu, |
| 80. Dan Barados dan reposuan. | Au Paradis trouver le repos. |